Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602087-20260323-2026_3_3-DE

COMMUNE DE SAINT BRIEUC DE MAURON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Brieuc de Mauron, dûment convoqué le 16 mars 2026 par M. Charles-Edouard FICHET maire sortant, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Alain BUREL.

Etaient présents :
Mmes et MM. FICHET Charles-Edouard – MENIER Corinne - de KERSABIEC Brieuc – LEBRETON fabienne – BUREL Alain – GOUEZ Hélène – LUTZ Philippe – REYNAUD Lucie – MARSEAUD Pascal – TABOT Odile

Etaient absents :
MENIER Nathanaël a donné procuration à MENIER Corinne

Secrétaire de séance :
GOUEZ Hélène

2026-3-3 : Election des adjoints au maire

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 11 suffrages exprimés pour ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602087-20260323-2026_3_3-DE

COMMUNE DE SAINT BRIEUC DE MAURON

Le conseil municipal, par :

- 11 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Monsieur Charles-Edouard FICHET de la tête de liste ;

INSTALLE

- Madame Corinne MENIER en qualité de 1ère adjointe
- Monsieur Brieuc de KERSABIEC en qualité de 2ème adjoint

AUTORISE Monsieur Charles-Edouard FICHET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifiée conforme
Fait à St Brieuc de Mauron
Le 23 mars 2026
Le Maire,
Charles-Edouard FICHET

MAIRIE DE ST BRIEUC DE MAURON R.F. (56430)